



## Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 13 décembre 2021

Sainte-Croix, le 6 décembre 2021 MUN/SC/si

---

### TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES .....	2
2. NATURALISATION.....	2
3. COMMISSION DE NATURALISATION .....	2
4. RECEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS .....	2
5. VISITES AUX NONAGENAIRES ET AUX CENTENAIRES DE 2022.....	3
6. SPARTAN RACE .....	3
7. SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE ADNV.....	3
8. MUSEE UNIQUE – NOUVELLE MAITRISE D'ŒUVRE D'EXECUTION .....	3
9. CONSTRUCTION NOUVELLE SALLE DE GYM DE LA GARE .....	3
10. REPOSE A LA QUESTION DE M. OLIVIER TROYON CONCERNANT LA POSE D'UN MIROIR AU CARREFOUR DE LA RUE DU CENTRE ET DE LA ROUTE VERS-CHEZ-LE-GRAS A LA SAGNE.....	4
11. REPOSE A M. STEPHANE MERMOD SE RAPPORTANT A LA CHARTE DES TALUS PROPOSEE PAR LE CANTON.....	4

---

## 1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Claire Chabloz en qualité de technicienne au Bureau technique à 80% du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2021 et chargée de projets au Service technique à 80% du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022;
- Mme Lia Bahrami en qualité de technicienne au Bureau technique à 80%, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices citées ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction du taux d'activité de :

- Mme Claire Wieland, collaboratrice au Bureau technique à 40%, avec effet au retour de son congé maternité.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'augmentation du taux d'activité de :

- M. Alain Develey, collaborateur sécurité communale à 100%, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- Mme Céline Fasola, collaboratrice au Bureau technique à 80%, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. Alain Péclard, aide concierge au Secteur des bâtiments, conciergerie, pour le 31 mai 2022.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Nous portons à votre connaissance que la collaboratrice et les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

- M. Pascal Hinni pour 35 ans de service; Mme Sophie Guinchard et M. Sylvain Frey pour 20 ans de service; M. Dominique Cruchaud pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

## 2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- 7 demandes de naturalisation dont les origines sont française, kosovare, sénégalaise, espagnole et britannique.

De la mise en ligne d'A-Vaud-Test ([www.vd.ch/a-vaud-test](http://www.vd.ch/a-vaud-test)), un outil numérique permettant aux candidats à la naturalisation de s'entraîner en vue du test de connaissances élémentaires.

## 3. Commission de naturalisation

Selon le contrat de législature 2021-2026, les partis ont désigné les membres de la commission de naturalisation qui est composée de : Mmes et MM. Noémie Augsburgger (UDC et indépendants), Nicole Frossard et Olivier Guignard (PLR & Vert'libéraux), Eric Jutzet Bassi et Claude Michaud (PS - Les Vert-e-s). Représentants de la Municipalité : M. Cédric Roten, Syndic et Président de la commission et Mme Rachel Gueissaz, Municipale.

## 4. Réception des nouveaux habitants

Dans le cadre de la réception des nouveaux habitants qui se sont installés sur la Commune, la Municipalité a décidé de changer le concept en les conviant un samedi pour un apéritif composé de produits du terroir, en les accueillant avec une animation musicale et en leur offrant le carnet de bons "Bienvenue chez vous". Cette dernière a été agendée le samedi 21 mai 2022 à l'Aula du Collège de la Gare. Cela permettra aux nouveaux

habitants de venir en famille et de faire connaissance avec les représentants politiques de la commune, des églises et du SDIS.

## **5. Visites aux nonagénaires et aux centenaires de 2022**

En 2022, 15 citoyennes et citoyens fêteront leur 90<sup>ème</sup> anniversaire. En raison de la situation sanitaire, la traditionnelle visite d'une délégation municipale en début d'année ne pourra se faire sous sa forme habituelle. Un panier garni sera livré le jour de leur anniversaire, accompagné des vœux au nom des autorités et de la population toute entière. Les personnes atteignant l'âge de 100 ans, 1 citoyenne, recevra également, le jour de son anniversaire et si la situation sanitaire le permet, la visite des autorités, celle de la préfecture, ainsi qu'un présent. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 105 ans.

## **6. Spartan Race**

Le 11 juin 2022, Sainte-Croix/Les Rasses accueillera la Spartan (initialement prévue en 2021 et annulée à cause du Covid-19), leader mondial des courses à obstacles (escalade, mur, filets, porté de sac de sable, etc.). Cette discipline à mi-chemin entre le Crossfit et le trail touche une large communauté de sportifs à travers le globe. Deux distances emblématiques seront mises en vedette, la Sprint sur un parcours d'env. 5 km composé de 20 obstacles et la Super sur un parcours d'env. 10 km comptant 25 obstacles. Une course spécialement conçue pour les enfants sera également proposée. Des bénévoles sont recherchés pour ce week-end, une séance d'information a été organisée afin d'expliquer aux diverses sociétés les possibilités offertes et les contreparties. Pour plus d'informations <https://www.spartanrace.ch/fr/race/detail/7618/overview>.

## **7. Séance d'information publique ADNV**

Sur invitation de l'ADNV, des Communes de Sainte-Croix et Bullet s'est tenue le 4 novembre 2021, une séance publique d'information "Stratégie touristique du Balcon du Jura" qui a réuni une centaine de participants. Ce rendez-vous avait pour but de présenter la nouvelle organisation de l'ADNV, le plan de développement touristique 4 saisons et d'échanger sur le projet Masterplan. Les documents de cette séance sont disponibles à l'ADNV.

## **8. Musée Unique – Nouvelle maîtrise d'œuvre d'exécution**

Le bureau LVPH, concepteur initial du futur Musée unique, n'assurera pas la suite des études, ainsi que le suivi de ce chantier dans sa phase de réalisation. Cette décision, partagée par tous les partenaires, a été validée par la Municipalité et le bureau LVPH. Un appel d'offre sur invitation, comprenant la maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux, a été lancé par le comité de pilotage (COPIL) du nouveau musée. Le chantier devra durer douze mois et le nouveau Musée Unique pourra ouvrir en 2023.

## **9. Construction nouvelle salle de gym de la Gare**

A ce jour, les travaux liés au terrassement sont terminés et le planning prévisionnel est tenu. Suite à la réception du rapport final établi par le bureau spécialisé De Cerenville géotechnique, nous sommes en mesure de vous communiquer les chiffres suivants : 5'838 m<sup>3</sup> de matériaux ont été évacués du site alors que la projection théorique était de 5'615 m<sup>3</sup>. 2'690 m<sup>3</sup> non pollués ont été évacués auprès de la décharge communale, 2'286 m<sup>3</sup> de roche ont été valorisés, 808 m<sup>3</sup> de matériaux pollués ont été acheminés en décharge de type B et E ainsi qu'en centre de traitement et 54 m<sup>3</sup> d'enrobés évacués auprès d'une filière spécialisée.

Le volume théorique de matériaux pollués était estimé à 990 m<sup>3</sup> soit 182 m<sup>3</sup> de plus que le volume effectivement évacué. Comptablement, les volumes inférieurs de matériaux pollués sont compensés par la quantité supérieure du volume total évacué (+223 m<sup>3</sup>).

Au niveau financier, la Municipalité a privilégié des contrats forfaitaires auprès des entreprises avec lesquelles cela a été possible. Pour la partie « terrassement », un forfait a été négocié avec l'entreprise Francioli SA pour un montant de Chf 851'000.00, soit une moins-value de Chf 77'863,50 par rapport au budget initial.

## 10. Réponse à la question de M. Olivier Troyon concernant la pose d'un miroir au carrefour de la Rue du Centre et de la Route Vers-chez-le-Gras à La Sagne

La pose d'un miroir sur le domaine public est soumise à autorisation auprès de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

La norme des professionnels de la route VSS 640 273a « conditions de visibilité dans les carrefours » précise au point 13.2, que les miroirs doivent être utilisés qu'en dernier recours et seulement à certaines conditions, dont la pose simultanée d'un signal STOP ou à la sortie d'accès privés. Tenant compte de ce qui précède, la Municipalité a décidé de ne pas entreprendre de modification de ce carrefour et ne va pas soumettre de demande auprès de la DGMR.

De plus, il est important de rappeler qu'un miroir routier ne permet en aucun cas d'estimer la vitesse des véhicules en approche, ni les distances. Un miroir est, par ailleurs, inopérant en cas de brouillard ou de gel.

## 11. Réponse à M. Stéphane Mermod se rapportant à la charte des talus proposée par le Canton

La Municipalité a pris la décision, lors de sa séance du 6 décembre 2021, de ratifier la charte proposée par le Conseil d'Etat. Pour rappel, l'engagement consiste à entretenir ses zones vertes de bord de route de manière écologique et différenciée. La charte comporte trois axes soit : renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires, préserver et promouvoir la biodiversité et lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture. Actuellement, nous tenons déjà compte d'une grande partie des points cités et cela ne va pas modifier sensiblement nos activités.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

### **Distribution :**

Membres du Conseil communal  
Municipalité  
Chefs de Service et personnel communal